



# CHARTRE D'ENGAGEMENT CONTRE L'ERRANCE FÉLINE



© Didier Paturel/One Voice

En France, plus de 11 millions de chats sans abri errent dans les rues de nos villes et de nos campagnes. Confrontés au froid, à la faim, aux maladies et à la violence, ils luttent tant bien que mal pour leur survie. Souvent invisibles, parfois tolérés, parfois sources de tensions avec les riverains, ils sont pourtant au cœur d'un enjeu majeur de politique publique locale :

## LA LUTTE CONTRE L'ERRANCE FÉLINE.

Dans le cadre des élections municipales, One Voice appelle les candidates et candidats à se positionner clairement et à s'engager pour une gestion éthique, efficace et durable des populations de chats sur le territoire de leur commune.

L'errance féline n'est ni une fatalité ni un problème insoluble ! Des solutions existent. Elles sont connues, éprouvées, et bénéfiques à la fois pour les animaux, les habitants et les collectivités.

En tant que candidat(e) aux élections municipales, nous affirmons que s'engager pour une gestion responsable des chats errants est un choix gagnant pour les animaux comme pour notre collectivité.

### Nos engagements à l'échelle communale

En tant que candidat(e) aux élections municipales, je m'engage avec ma liste à :

- 1. Mettre en place ou soutenir activement des campagnes de stérilisation** des chats errants, en lien avec les associations locales et les vétérinaires.
- 2. Créer et pérenniser des lieux de vie pour les chats stérilisés, relâchés et laissés libres**, permettant leur protection, leur nourrissage et leur suivi sanitaire par la mairie ou les associations locales, notamment via des dispositifs conçus dans ce but comme Chatipi.
- 3. Conduire des actions de sensibilisation auprès de la population**, pilier essentiel de la lutte contre l'errance féline puisque celle-ci trouve sa source

chez les particuliers qui abandonnent ou ne stérilisent pas leurs animaux.

**4. Déployer des outils pédagogiques**, pour transmettre aux citoyens dès le plus jeune âge les valeurs de responsabilité, de respect des animaux et de cohabitation harmonieuse.

**5. Soutenir les initiatives au niveau national promouvant la stérilisation obligatoire de tous les chats** âgés de 6 mois ou plus, assortie de sanctions pénales si elle n'est pas réalisée (à l'exception des chats inscrits au LOOF n'ayant pas accès à l'extérieur) afin d'agir à la racine du problème.

En signant cet engagement, nous affirmons que la gestion de l'errance féline fera partie intégrante de notre projet municipal.

Date : .....

Ville : .....

Code postal : .....

Nom et signature du candidat tête de liste :

# ANNEXES

Protéger, stériliser et soigner les chats errants, c'est concrétiser un engagement pour un monde plus apaisé et respectueux des êtres vivants.

**Mesure 1 :** Mettre en place ou soutenir activement des campagnes de stérilisation des chats errants, en lien avec les associations locales et les vétérinaires.

## QUE DIT LA LOI ?

Le maire, responsable légal des chats errants de sa commune. Les obligations des mairies découlent des articles L. 211-22 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté du 3 avril 2014 et de ses annexes. Plus particulièrement, le maire est tenu de mettre en place les formalités de l'article L. 211-27 dudit Code préalablement à toute capture et mise en fourrière animale.

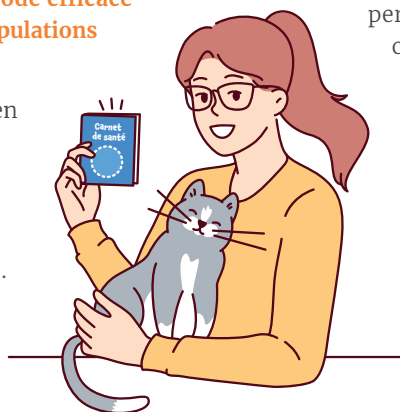
Cet article prévoit la mise en place de campagnes d'identification, stérilisation et relâchage des chats errants sur le territoire de la commune, à l'initiative de la mairie ou d'une association locale. La capture des animaux et leur placement en fourrière ne peuvent avoir lieu que dans la mesure où le programme d'identification et de stérilisation prévu à l'article L. 211-27 du Code rural ne peut être mis en place.

### Une solution efficace et durable

Les chats sans famille sont trop nombreux pour pouvoir tous être pris en charge. Dans les fourrières, les mises à mort s'enchaînent sans fin, épuisant des budgets publics qui pourraient être consacrés à la prévention via le contrôle des naissances.

**Toutes les études le démontrent : la stérilisation systématique est la seule méthode efficace pour réduire durablement les populations de chats errants.**

Le massacre des chats errants, en plus d'être contraire à l'éthique, est inefficace ! Une population abattue sera automatiquement remplacée par une nouvelle population parfois plus nombreuse. C'est une fausse solution, cruelle et non pérenne.



**Mesure 2 :** Créer et pérenniser des lieux de vie pour les chats stérilisés, relâchés et laissés libres, permettant leur protection, leur nourrissage et leur suivi sanitaire par la mairie ou les associations locales, notamment via des dispositifs conçus dans ce but comme Chatipi.



### Agir pour une commune plus apaisée

L'errance féline peut rendre la cohabitation entre chats et riverains difficile. Mettre en place une gestion responsable des chats errants permet de reprendre la situation en main, d'apaiser le quotidien et d'améliorer durablement la cohabitation entre tous. Cela génère aussi des effets positifs sur les habitant(e)s, comme le renforcement du lien social, notamment auprès des personnes isolées ou âgées, pour lesquelles la présence des chats peut être apaisante.

### Agir aussi pour la biodiversité

Prendre en charge les chats en les nourrissant et les stérilisant, c'est aussi agir pour la biodiversité. Ne souffrant plus de la faim, ils cherchent beaucoup moins à attraper oiseaux ou petits mammifères pour s'alimenter. En prenant soin des chats sans famille, on protège aussi d'autres animaux. C'est toute la chaîne du vivant qui en bénéficie.

## LA GESTION DURABLE ET ÉTHIQUE DES POPULATIONS DE CHATS ERRANTS PERMET :

- une diminution progressive de la population de chats errants via une baisse drastique des naissances ;
- une amélioration de l'état de santé des chats laissés libres ;
- une diminution des nuisances sonores, olfactives et des bagarres ;
- une diminution de la prédation sur la petite faune sauvage ;
- un respect du bien-être animal visible par tous les administrés : les chats libres sont nourris, soignés et protégés.

**Mesure 3 : Conduire des actions de sensibilisation auprès de la population**, pilier essentiel de la lutte contre l'errance féline puisque celle-ci trouve sa source chez les particuliers qui abandonnent ou ne stérilisent pas leurs animaux.

#### 📌 L'errance féline : un phénomène créé par l'humain

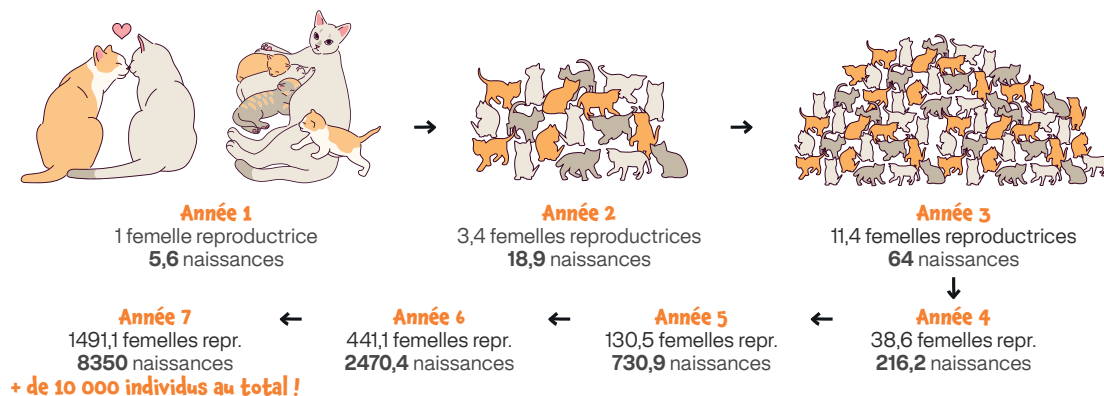
Contrairement aux idées reçues, les chats errants ne sont pas des animaux sauvages. Ce sont des animaux domestiques, abandonnés ou nés dans la rue, le plus souvent issus de chats de particuliers non stérilisés.

Une chatte et sa descendance peuvent donner naissance à plus de 10 000 chatons en seulement sept ans. Cette dynamique exponentielle explique l'augmentation constante des populations errantes, avec son cortège de souffrances : maladies, faim, blessures, mortalité précoce, conflits de voisinage et pression accrue sur la biodiversité.

L'errance féline trouve donc sa source en amont :

- dans l'absence d'obligation de stérilisation ;
- dans les dons et ventes incontrôlés entre particuliers ;
- dans les acquisitions impulsives suivies d'abandons ;
- et dans le manque de sensibilisation du public.

#### DESCENDANCE THÉORIQUE D'UNE CHATTE EN 7 ANS



NB : chiffres arrondis. Ces chiffres constituent une approximation, la fécondité des chattes augmente chaque année jusqu'à 7 ans, donc également la taille des portées, et le taux réel de survie n'est pas connu.

**Mesure 4 : Déployer des outils pédagogiques** pour transmettre aux citoyen(ne)s dès le plus jeune âge les valeurs de responsabilité, de respect des animaux et de cohabitation harmonieuse.

#### 📌 Incarner des valeurs éthiques et modernes

Sensibiliser les citoyens dès le plus jeune âge à la responsabilité envers les animaux permet d'agir à la racine du problème et de prévenir les comportements qui alimentent l'errance féline.

Contrairement aux idées reçues, une vie de chat errant n'est ni libre ni heureuse ! Leur quotidien est semé d'embûches et ils sont des centaines de milliers à mourir chaque année au terme d'une vie de peurs et de persécutions.

Les citoyen(ne)s sont de plus en plus sensibles à la cause animale. Une commune engagée pour une gestion éthique de l'errance féline incarne l'identité d'une région : responsable, attentive aux êtres vivants et en phase avec les attentes contemporaines.



**Mesure 5 : Soutenir les initiatives au niveau national promouvant la stérilisation obligatoire de tous les chats** âgés de 6 mois ou plus, assortie de sanctions pénales si elle n'est pas réalisée (à l'exception des chats inscrits au LOOF n'ayant pas accès à l'extérieur) afin d'agir à la racine du problème.

#### 📌 Pour traiter le problème à la racine, One Voice demande des mesures nationales fortes :

- la **création obligatoire de lieux de vie pour les chats libres dans chaque commune**, dont le recensement et le suivi sanitaire seront confiés par la mairie à une association de protection animale ;
- la **stérilisation obligatoire de tous les chats âgés de 6 mois ou plus**, assortie de sanctions pénales si elle n'est pas réalisée, à l'exception des chats inscrits au LOOF n'ayant pas accès à l'extérieur.
- l'**interdiction des cessions de chats, gratuites ou onéreuses**, par petites annonces entre particuliers, par les animaleries, ainsi que lors des foires et salons d'animaux de compagnie, sous peine de sanctions pénales.

Ces mesures sont indispensables pour mettre fin à la reproduction incontrôlée et aux abandons massifs.

